

COMMUNE DE QUINSAC
(Gironde)

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N°03V/2026

Le Maire de la Commune de QUINSAC (Gironde)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les décrets n° 77.90 et 91 du 27 Janvier 1977 et n° 77.240 et 241 du 27 mars 1977 - n° 77.392 et 393 du 28 mars 1977,

VU l'article L. 2212.1 et suivants du code des collectivités locales relatifs aux pouvoirs du maire en matière de police,

CONSIDERANT que M. LAFOSSE Marc a l'intention de procéder à la livraison d'un SPA sur sa propriété sise 261 chemin des Esprits de Garonne, l'intervention s'effectuera au niveau du n°260 chemin du Drac, **le jeudi 15 janvier de 14h à 16h00.**

ARRÊTE

ARTICLE 1 – M. LAFOSSE Marc est autorisé à procéder à la livraison du SPA sur sa propriété, au 261 chemin des Esprits de Garonne, **le jeudi 15 janvier de 14h à 16h00.**

ARTICLE 2 - La circulation et le stationnement seront interdits pendant la période de l'intervention.

ARTICLE 3 - L'entreprise chargée des travaux devra assurer la déviation, la signalisation nécessaire à la sécurité de part et d'autre du chantier, permettre l'accès des riverains à leurs habitations et laisser le passage aux services publics.

ARTICLE 4 - Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Service technique de la commune.

A Quinsac le 13/01/2026

Le Maire,

Lionel FAYE

